

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 septembre 2022

FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN VUE DU PLEIN EMPLOI - (N° 276)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 175

présenté par  
M. Fabrice Brun

-----

**TITRE**

Au titre du projet de loi, substituer aux mots :

« portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein »,

les mots :

« visant à inciter au retour à l' ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à renommer le présent projet de loi comme il suit : « visant à inciter au retour à l'emploi ».

L'inquiétante pénurie de main d'oeuvre qui touche une grande partie des secteurs ne va pas en s'arrangeant.

Pire, elle se généralise. Aux métiers qui étaient déjà en forte tension (métiers du BTP, informaticiens, chaudronniers, aides à domicile...) des professions nouvelles (chauffeurs de bus, vendeurs, métiers de l'agro-alimentaire...) sont désormais touchées.

Ainsi, cet été, face à la pénurie de main d'oeuvre, nombre de TPE/PME ont du restreindre leurs horaires d'ouverture, notamment dans les secteurs du tourisme, de la restauration et de l'hôtellerie de plein air.

Les chiffres sont sans appel. Il y avait en France au deuxième trimestre 355.400 emplois vacants. C'est 69 % de plus qu'au quatrième trimestre 2019, avant la crise sanitaire. Pourtant, au premier trimestre 2022, le chômage s'établissait à 7,3% selon l'Insee, laissant penser que si de nombreux

emplois sont aujourd'hui vacants, les ressources humaines disponibles existent réellement. Il convient ainsi de mieux accompagner cette dernière vers un retour à l'emploi, via l'apprentissage et la formation professionnelle.

Le projet de loi présenté par le Gouvernement se dit « portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi ». C'est certes un objectif louable à atteindre, mais il mérite en toute cohérence à valoriser le travail pour inciter au retour à l'emploi.

Tel est l'objet de ce présent amendement.